

Intervention préavis N° 10/4.16

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Généralement habitué aux commissions liées à des questions informatiques, j'ai pour une fois décliné l'offre pour plusieurs raisons. D'une part je travaille pour une entreprise (spécialisée dans l'intégration de solutions Open Source) qui a un petit mandat en lien avec le guichet cartographique de la commune de Morges (déclaration des mes intérêts qui sont néanmoins très relatifs) et d'autre part car je crains parfois d'avoir un oeil un peu trop critique et avisé sur ce type de préavis.

Ceci étant dit, j'ai bien entendu lu le préavis et ce rapport avec beaucoup d'intérêt et je dois dire qu'il est à mon sens clair que ce renouvellement totalement justifié. Contrairement à d'autres préavis comme p.ex. la GED, nous ne parlons **pas de nouveaux besoins** mais bien du renouvellement d'un outil de travail existant, absolument indispensable pour notre ville et son administration.

Bien évidemment on aurait pu souhaiter ou espérer l'utilisation d'un progiciel Open Source mais il n'existe à ma connaissance pas de solutions répondant aux besoins spécifiques des communes et dans tous les cas une entreprise spécialisée aurait du soumissionner ce qui n'est manifestement pas le cas.

J'ai néanmoins une petite réserve concernant la question du rapport relative à la nécessité de devoir **payer des licences pour 3 systèmes de base de données différents** (premier § de la page 4). On peut lire dans la réponse que la ville aurait bien voulu avoir recours à une base de données Open Source (pour entre autre s'épargner environ CHF 23'000 de licences sur 5 ans), une volonté qui est d'ailleurs écrite noir sur blanc dans le "SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA VILLE DE MORGES 2015-2020", un document utile est très bien fait que je vous invite à lire attentivement. Pour vous faire envie, je vous lis un extrait du chapitre en lien avec ce préavis (§4, page 14 du schéma directeur):

Les choix technologiques suivants seront pris en compte dans tout nouveau choix d'infrastructure. Ils seront revus régulièrement afin d'intégrer les innovations disponibles sur le marché en tenant compte des contraintes budgétaires.

- *Le mode de facturation des licences des bases de données Oracle n'est plus adapté aux attentes de la Ville de Morges. En effet, la mise en place d'un cluster, qui augmente la disponibilité des applications, nécessite de payer des licences supplémentaires alors que les fonctionnalités utilisées restent inchangées. En conséquence, dans la mesure du possible, seules les bases de données PostgreSQL et SQL Server actuellement utilisées par la Ville de Morges, seront acceptées comme support aux nouveaux*

logiciels. Les versions gratuites Oracle Express ou MS SQL Express restent une alternative.

- *Les logiciels Open Source sont encouragés et soutenus dans la mesure où ils ne péjorent pas les fonctionnalités attendues par les utilisateurs.*

Sauf que dans la réponse relative à cette question, on apprend finalement que, comme par hasard et un peu comme à chaque fois, aucun des soumissionnaires ne propose de produits qui s'appuie sur une base de données Open Source (il faut dire que les prestataires eux-mêmes n'ont pas beaucoup d'intérêts à ne plus toucher leurs commissions sur la vente d'une licence liée à un logiciel qu'ils ne développent et maintiennent pas). Le rapport ne détaille malheureusement pas si ce point a été longuement discuté/négocié ou si la commune a simplement et fatalement pris acte ? Difficile donc de savoir si les soumissionnaires sont totalement opposés ou ouverts à ce changement ? Difficile encore de savoir si la commune a insisté sur ce point pour faire respecter son schéma directeur informatique ? Peut-être que ce point a été d'avantage explicité dans le cadre de la commission mais n'a pas été pleinement retranscrits dans le rapport ?

Finalement ce qu'il serait intéressant de savoir c'est si l'un ou l'autre des soumissionnaires (répondant bien évidemment au périmètre fonctionnel) serait finalement prêt ou du moins ouvert à faire l'effort (à moyen terme) de porter/adapter sa solution sur une base de données OpenSource (comme p.ex. PostgreSQL) ? Si oui, quels seraient les coûts relatifs à ce changement ? Ce coût ne pourrait-il pas être mutualisé (report de tout ou partie du coût des licences) entre différentes communes sachant qu'il y a à ma connaissance environ 5 progiciels dédiés aux communes en Suisse et par contre un très grand nombre de candidats souhaitant se sortir de la politique de license abusive pratiquée par Oracle.

Bien évidemment, l'aspect lié à la base de données n'est qu'un point parmi d'autres, la priorité reste naturellement que la solution dans son ensemble couvre les besoins fonctionnels de notre administration. Néanmoins, sans vouloir retarder l'avancement de ce projet et sachant qu'à ce stade **le marché n'a pas encore été adjugé**, j'émets le vœux que la commune (sur la base de mon intervention) **réitère fermement aux candidats encore retenus** son souhait, à moyen terme, de faire respecter son schéma directeur informatique. A mon sens et pour être cohérent, ce point devra être pris en compte pour départager les solutions/sociétés restantes.

Hormis ce point précis lié à la cohérence avec notre Schéma Directeur Informatique et comme dit au début de mon intervention, je juge ce renouvellement absolument nécessaire et je vous invite à soutenir ce préavis au travers des conclusions de ce rapport.